



# Communiqué de presse

59/21

Montreuil, le 26 mai 2021

## Après la forte mobilisation du 18 mai, la réponse du cabinet du ministre de la Santé souffle le chaud puis le froid.

Le ministère *“prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, après réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence”*. Il prévoit aussi que *“ce reclassement interviendra à l'issue des travaux”* et donc ainsi *“intégrer la catégorie A (donc future grille A des soignants)”*. Mais après le 18 mai avec les professionnels dans la rue, le reclassement *“se fera donc en anticipé en janvier 2022”*.

Jusqu'à là rien à redire sur les revendications qui émanent de la base des salariés, elles ont été entendues. Le ministère peut donc entendre et prendre des mesures !

Par contre, *“ces professionnels.../... ne bénéficieront pas du reclassement sur la nouvelle grille de la catégorie B paramédical en octobre”*.

Domage, c'était si bien parti ! Il faut toujours qu'ils gâchent le travail à moitié engagé. Ils ont fait le même coup en 2012, avec la réingénierie qui était quasiment aboutie pour nos professions.

Là, ça suffit, les professionnels ont compris la différence entre les promesses ministérielles et la réalité des documents signés et publiés ! Puisque la grille de catégorie A est accessible au 1<sup>er</sup> janvier, sans condition préalable, alors les techniciens de laboratoire, les préparateurs en pharmacie et les diététiciens comprennent que c'est possible en même temps que les autres en octobre prochain.

Le cabinet du ministre Véran oublie dédaigneusement tous les professionnels du secteur privé qui attendent d'être également revalorisés à la même hauteur.

La réingénierie doit être menée jusqu'à son terme pour renforcer nos diplômes et ouvrir des perspectives d'évolution de carrière.

Le 18 mai n'était pas l'expression d'inquiétude, mais bien de revendications pour la reconnaissance et la revalorisation de nos professions.

Certains ont émis le souhait d'une nouvelle journée de mobilisation le 1<sup>er</sup> juin, notamment à l'AP-HP ; ils seront soutenus par les syndicats CGT locaux.

L'UFMICT-CGT et la Fédération CGT Santé et Action Sociale appellent toutes et tous à rejoindre les cortèges de manifestations du 15 juin et à montrer l'importance de chaque profession de la santé avec des banderoles et slogans spécifiques.